LES FEMMES ET LA PRISE DE DÉCISIONS



Le *Programme d'action de Beijing* désigne comme un domaine critique le « partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision à tous les niveaux ». Il établit également des objectifs stratégiques, notamment, de prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions et de donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décisions et d'exercer des responsabilités.

Au Canada, les femmes sont émancipées et participent aux processus de prise de décisions de différentes façons – à titre de parents et de membres d'une famille, d'activistes communautaires, de membres de la main-d'oeuvre active et de consommatrices, de syndiquées, de propriétaires d'entreprise et d'entrepreneures, de représentantes de la fonction publique et d'organisations non gouvernementales et du secteur privé.

TENDANCES*

- En 2004, les femmes représentaient 21,1 p. 100 des députés et 35,8 p. 100 des membres du Sénat du Canada.ⁱ
- Durant les élections de 2004, 23 p. 100 des candidats des quatre partis ayant déjà fait élire des membres étaient des femmes.
- Les femmes représentent 22 p. 100 du Cabinet fédéral, huit membres sur 39 – il s'agit d'une diminution par rapport au Cabinet précédent qui en comptait 11.ⁱⁱⁱ
- Au sein de la fonction publique fédérale, 25 % des sous-ministres étaient des femmes en 2004.
- Les femmes occupaient 52,8 p. 100 des postes de la fonction publique fédérale et 33,8 p. 100 des postes de direction.^v
- Depuis août 2004, quatre des neuf juges de la Cour suprême du Canada sont des femmes; ce précédent en fait le tribunal de grande instance le plus équilibré au monde quant aux sexes.
- La représentation moyenne des femmes au sein des corps législatifs provinciaux et territoriaux est de 20 p. 100, le pourcentage le plus élevé étant de 32 et le plus bas, de 8.^{vi}

- Selon les statistiques de la Fédération canadienne des municipalités, on comptait en 2002 au sein des gouvernements municipaux : 12 p. 100 de mairesses; 21 p. 100 de conseillères et 52,1 p. 100 de directrices municipales.
- Le Canada a un réseau bien développé et diversifié de groupes de femmes et de groupes oeuvrant pour l'égalité, dont bon nombre reçoivent de l'aide du gouvernement. Ces groupes contribuent de bien des façons à l'établissement de priorités et à l'élaboration des politiques gouvernementales.
- En 1999, 35 p. 100 de tous les postes de gestion au Canada étaient occupés par des femmes, alors qu'elles en occupaient 27 p. 100 en 1987.
- Les femmes occupaient 27 p.100 des postes de haute direction en 1999 et 36 % des postes de gestionnaires subalternes.
- La représentation des femmes au sein de plusieurs groupes professionnels a augmenté entre 1987 et 1999 : elles occupent 20 p. 100 des postes dans les domaines des mathématiques, des sciences naturelles et du génie; 58 p. 100 des postes en sciences sociales et en religion (48 p. 100 en 1987); 49 p. 100 des postes en commerce et en finances (41 p. 100 en 1987) et elles représentent 47 p. 100 des médecins et des dentistes (44 p. 100 en 1987).
- Sur l'ensemble des travailleuses, 31 p. 100 étaient syndiquées en 1999, presque deux fois plus qu'en 1966 (16 p. 100).
- En 1999, 46 p. 100 des membres des syndicats étaient des femmes, une

augmentation appréciable par rapport à moins de 20 p. 100 en 1969.

VERS L'ÉGALITÉ

Voici des exemples de mesures prises par le gouvernement du Canada :

- La Loi sur l'égalité en matière d'emploi, qui vise les femmes, les personnes handicapées, les Autochtones et les membres des minorités visibles, a été modifiée en 1996 afin de conférer à la Commission canadienne des droits de la personne le pouvoir de procéder à des vérifications et d'assurer le respect de la Loi.
- Les programmes d'équité en emploi de la fonction publique fédérale veillent à ce que les politiques et les pratiques reflètent la diversité de la population canadienne et favorisent la sélection de personnes compétentes appartenant aux groupes ciblés par l'équité en matière d'emploi (Autochtones, personnes handicapées, femmes et membres des minorités visibles).
- Le programme de Subventions canadiennes pour études offre une aide financière spéciale dans le but d'augmenter la participation des femmes aux programmes de doctorat de certains domaines d'études, tels le génie et les sciences appliquées.
- Grâce à son Programme de promotion de la femme, Condition féminine Canada appuie bon nombre d'initiatives qui servent à augmenter la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions.

INITIATIVES RÉCENTES

Les grands partis politiques canadiens ont mis sur pied des programmes afin d'encourager la candidature des femmes et d'appuyer les candidates. Ces programmes prévoient souvent des fonds pour les campagnes des femmes, y compris des subventions pour la garde des enfants, des aides domestiques et pour compenser la perte de salaire

- ^v Équité en matière d'emploi à la fonction publique (2003)
- vi Centre de recherche sur les femmes et la politique, Université d'Ottawa

^{*} La source des données est Statistique Canada à moins d'avis contraire. En outre, Statistique Canada prépare actuellement Femmes au Canada 2005 : rapport statistique fondé sur le sexe aux fins de publication à l'automne de 2005

¹ Bibliothèque du Parlement

ii Élections Canada

iii Bibliothèque du Parlement

iv Bibliothèque du Parlement